

La gestion des données pour l'ensemble des bâtiments assurés auprès de l'ECAB nécessite un suivi permanent par le centre de compétence des primes : modification des données liées aux propriétaires et aux mandataires, vérification des procès-verbaux des bâtiments pour l'établissement des polices d'assurance, facturation des primes d'assurance immobilière.

La réception est le premier interlocuteur de nos assurés ou de nos différents partenaires. Ce centre de compétence gère la grande partie des appels téléphoniques et des courriels entrants qui peuvent bénéficier d'une réponse immédiate. C'est aussi lui qui accueille les visiteurs qui se présentent au siège.